

Association ART'MU

École Primaire Saint-Exupéry - Allée Saint Saint-Exupéry
57450 Montigny-lès-Metz
Site : <https://art-mu.fr>

Art'Mu est une association à but non lucratif régie par la loi 1908.

Art'Mu a été créée en 1994 par des artistes souhaitant expérimenter la matière tout en y intégrant une démarche environnementale. Elle a pour but de favoriser la recherche esthétique et plastique centrée sur l'objet en mutation de sens.

L'association met en œuvre, tout au long de l'année, des ateliers et stages dans son local, ainsi que des sorties artistiques et culturelles. Elle permet aussi aux artistes de participer, en tant qu'exposant, aux expositions ou manifestations organisées par l'association.

Contrat d'engagement républicain

La loi n°2021-1109 du 24 août 2021 conforte le respect des principes de la République. Dans son article 12 créant l'article 10-1 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, elle fait entrer le « contrat d'engagement républicain » dans l'univers associatif, pour toute demande de subvention auprès d'une autorité administrative.

L'association Art'Mu s'engage à :

L'engagement d'Art'Mu complet et signé figure sur notre site internet.

- respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ;
- respecter les symboles de la République française énumérés à l'article 2 de la Constitution du 04 octobre 1958 : la langue française, le drapeau tricolore et la Marseillaise ;
- ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République ;
- s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

Bulletin d'adhésion annuelle Année 202. - 202.

NOM : Prénom

Adresse :

Adresse courrier électronique :

N° Téléphone : Fixe Mobile

J'adhère ou ré-adhère à l'association Art'Mu (tarifs à compter de 2023-24) :

- 30€
- 20€ pour la 2^{ème} personne dans un couple (soit 50 euros pour le couple)

Nom Prénom du partenaire adhérent :

- 10€ pour les étudiants, les personnes sans revenu ou en difficulté financière.

Paiement en : espèces chèque bancaire à l'ordre d'Art'Mu

L'adhésion et son paiement sont à remettre au responsable de l'atelier ou au bureau d'Art'Mu.

Sauf mentions contraires ci-après, par ma signature ci-dessous, j'autorise Art'Mu :

- à m'inscrire à sa liste de diffusion électronique interne

- et à utiliser pour sa communication des photos où je figure et des photos de mes oeuvres

Diffusion d'informations Art'Mu via mon adresse mail : non (attention, si vous cochez cette case vous ne recevrez pas la convocation à l'assemblée générale : vous devrez en surveiller la date sur notre site internet, vous ne serez pas informé non plus d'éventuelles annulations d'activités etc.)

Diffusion de photos d'Art'Mu où je suis présent-e : non, de photos de mes oeuvres : non

Ma signature ci-dessous atteste que j'ai bien lu le contrat d'engagement républicain d'Art'Mu et que je m'engage à le respecter en tant que membre.

Fait à Le.....

Signature :